



Zone	Description
TAU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
TAUZ, 1AUZ, 1AUZx	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
2AUZ	zone d'urbanisation différée
2AUZx, 2AUZx, 2AUZx	zone agricole protégée
AA	secteur sur lequel sont seuls autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aéronautique
AA	secteur sur lequel sont seuls autorisés les équipements scolaires et récréatifs collectifs
AA, AH	secteur de hameaux et habitations isolées occupés par des tiers non agriculteurs
AH, AH	secteur de hameaux et de capacités d'accueil limitées
AH, AH, H	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
N	zone naturelle ordinaire
NP	zone naturelle de protection paysagère
NP	secteur sur lequel sont seuls autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
NU	zone urbaine de centralité
UB	zone urbaine de centralité secondaire
UC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD1, UD2, UD3	zone urbaine réservée à l'habitat individuel
UG	zone urbaine réservée aux grands équipements
UZ, UZ, UZ, UZx, UZx	zone urbaine d'activités économiques diversifiées

fiers Agglo

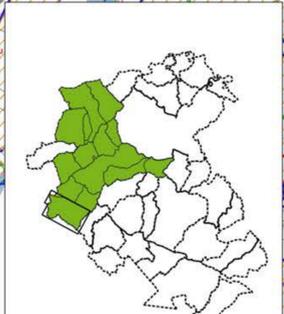
Direction de l'Aménagement

PLUI

Planche 4-9 du règlement graphique à l'échelle 1/5000
La Lande Patry

Zonage

- Légende**
- Arbre remarquable
 - ★ Bâtiment remarquable
 - ★ cavité
 - Exploitation agricole
 - Chemin de randonnée
 - Élément paysager à protéger
 - Marges de recul
 - Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
 - Zonage
 - Bâtiment remarquable
 - Chute de bloc
 - Maintien des rez-de-chaussée en commerce
 - EA
 - Espace boisé classé
 - EBR
 - Élément paysager à protéger
 - Emplacement réservé
 - Immeuble signalé
 - Orientation d'aménagement programmée
 - Obligation de démolition
 - plomb
 - Zone inondable
 - Dérégation
 - Zone humide
 - Pénimètre P.P.R.I.
 - Bâtiment
 - Parcelles
 - Communes



Approbation :
Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
Modification n°1 du 06/04/2017
Modification n°2 du 11/04/2019
Revision allégée n°1 du 11/04/2019
Modification n°3 du 15/12/2022

Édition :
Service SG
26-1-2023
Sources :
-origine cadastre © Droits de l'État réservés
-service urbanisme fiers Agglo